

## Fiche technique

# HYSAN<sup>®</sup> MICRO

**Herbicide de pré- et postlevée pour lutter contre les dicotylédones et les graminées annuelles en grandes cultures et cultures maraîchères**

**Matière active:** 365 g/l Pendiméthaline

**Formulation:** CS suspension de capsules

### EMPLOI:

#### GRANDES CULTURES:

##### **Orge, blé, triticale, seigle: 1,7-3 l/ha**

Application en automne, en pré-levée ou en post-levée précoce des céréales. Ne pas appliquer sur sol sablonneux et sur des céréales semées après un travail superficiel. Ne traiter que des céréales semées à une profondeur régulière d'au moins 2-3 cm. Mélanges conseillés pour le combipack Hysan Micro & Arlit:

(A) **HYSAN MICRO 2,2 l/ha + Arlit 2,2 l/ha**

Dosage standard, approprié pour la plupart des parcelles. Mélange avec une bonne efficacité contre l'agrostide, les pâturins (par forte pression), le vulpin et le ray-grass (par moyenne pression), ainsi que contre un large spectre d'adventices dicotylédones (efficacité réduite en cas de forte pression de pensées des champs, gaillets et repousses de colza).

(B) **HYSAN MICRO 2,5 l/ha + Arlit 2,5 l/ha,**

Particulièrement recommandé pour les parcelles avec des sols lourds et avec une forte pression des graminées (vulpin, ray-grass, agrostide, pâturins) et pour lutter contre un large spectre d'adventices dicotylédones.

Emploi en postlevée précoce des céréales, dicots au stade cotylédons à 2 feuilles, graminées avant début tallage, vulpin max. au stade 1-2 feuilles.

##### **Riz semis sur terrain sec: 2-3 l/ha**

Application: pré-levée, jusqu'à 5 jours suivants le semis. Ne pas utiliser sur des sols sablonneux. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

##### **Tabac: 1,25-3 l/ha**

Application: avant la plantation. Ne pas utiliser sur des sols sablonneux. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

##### **Mais: 2-3 l/ha**

Application en pré- et postlevée jusqu'au stade 4 feuilles du maïs. Ne pas appliquer sur sol sablonneux. En production PER les traitements en prélevée ne sont autorisés qu'en bande. Les millets ne sont sensibles que jusqu'au stade 2 feuilles. Respecter une profondeur de semis d'au moins 4 cm. Mélange d'herbicides sans triazine avec une efficacité foliaire et racinaire contre tous les millets et toutes les dicotylédones importantes dans le maïs (pour des traitements au stade 2-4-feuilles du maïs sur des millets et dicots peu développés):

**HYSAN MICRO 2,5-3 l/ha + Loper 1-1,25 l/ha + Barst 1,5 l/ha**  
(+ Lunar 0,8-1 l/ha en cas de dicots vivaces)



**Omya (Schweiz) AG**  
**AGRO** CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41  
www.omya-agro.ch

## CULTURES MARAÎCHÈRES:

### **Oignons: 1-2,5 l/ha**

Le dosage plus faible pour les sols minéraux; le dosage plus haut pour les sols riches en matière organique et dans les sols tourbeux.

Recommandations:

- 1,5 l/ha en pré-levée, suivi de
  - 1 l/ha en post-levée au stade 1-3 feuilles des oignons en mélange avec un herbicide de contact comme **Xinca** et/ou **Herbasan**, ou
  - traitement fractionnée avec 2 x 0,5 l/ha en post-levée, en mélange avec **Xinca** et/ou **Herbasan** au stade 1-3 feuilles des oignons
- Délai d'attente: 75 jours.

### **Carottes: 1,5-3 l/ha**

Application: pré-levée, délai d'attente: 60 jours. Nous recommandons de mélanger **HYSAN MICRO** avec **Metric** 0,6-0,9 l/ha en pré-levée des carottes.  
Ne pas utiliser sur des sols sablonneux.

### **Pois non écosés: 1,7-2,5 l/ha**

Application: pré-levée, jusqu'à 5 jours suivants le semis. Délai d'attente: 65 Jours.  
Ne pas utiliser sur des sols sablonneux.  
Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

### **Pois écosés: 1,5-2,5 l/ha**

Application: pré-levée, les 5 jours suivants le semis. Délai d'attente: 65 jours. Ne pas utiliser sur des sols sablonneux.

### **Ail planté: 1,7-2,5 l/ha**

Application: en pré-levée après la plantation des bulbilles ou en post-levée à partir du stade 2 feuilles de la culture. Délai d'attente: 75 jours. Ne pas utiliser sur des sols sablonneux. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

### **Artichaut et cardon: 2-2,5 l/ha**

Application: avant la plantation. Ne pas utiliser sur des sols sablonneux. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). Délai d'attente: 60 jours.

### **Fenouil bulbeux (semé): 1,25-2,5 l/ha**

Application: pré-levée, jusqu'à 5 jours suivants le semis. Délai d'attente: 75 jours. Ne pas utiliser sur des sols sablonneux. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

### **Choux pommés: 2-2,5 l/ha**

Application: avant la plantation. Délai d'attente: 100 jours. Ne pas utiliser sur des sols sablonneux. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

### **Fève: 1,7-2,5 l/ha**

Application: pré-levée, jusqu'à 5 jours suivants le semis. Délai d'attente: 60 jours. Ne pas utiliser sur des sols sablonneux. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

### **Céleri-branche: 2,5 l/ha**

Application: avant la plantation. Délai d'attente: 60 jours. Ne pas utiliser sur des sols sablonneux. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

---

## **REMARQUE:**

Au moment du traitement, les adventices ne doivent pas avoir dépassé le stade 3-feuilles. Les meilleurs résultats d'efficacité sont obtenus (sauf quelques exceptions) lorsque les adventices sont au stade cotylédon. Pour les gailllets, le stade optimal de lutte se situe au début de la formation du 1<sup>er</sup> verticille. Les camomilles ne sont bien prises que jusqu'à la levée. Pour les graminées, la meilleure efficacité est obtenue en prélevée jusqu'au plus tard au stade 1-feuille.

La condition préalable pour obtenir une bonne efficacité et une bonne sélectivité de **HYSAN MICRO** est un lit de semence préparé de façon régulière, finement émietté, avec une profondeur de semis spécifique à chaque culture.

En prélevée, l'efficacité de **HYSAN MICRO** est influencée par la texture du sol et elle peut être réduite sur des sols avec une forte teneur en humus et sur des sols lourds. Ne pas traiter sur les sols sablonneux extrêmement pauvres en humus et les sols peu profonds. De fortes pluies (supérieures à la moyenne) survenant les premiers jours après l'application peuvent inhiber la croissance, voire provoquer un éclaircissage dans la culture.

---

**SPECTRE D'EFFICACITÉ:****Bonne à très bonne efficacité:**

amarante réfléchie	morelle
arroche	mouron des oiseaux
capselle b. à pasteur	ortie
chénopode blanc	pourpier
chénopode polysperme	panic pied de coq
coquelicot	pâturins
digitaire filiforme	pensée des champs
digitaire sanguine	renouée persicaire
euphorbe	renouée à f. de patience
fumeterre	spergule des champs
lamiers	tabouret des champs
mercuriale	véroniques

**Efficacité moyenne (efficacité partielle):**

agrostide*	matricaire camomille*
amarante livide	moutarde des champs
anthémis des champs*	myosotis
gaillet**	renouée liseron et oiseau**
géranium	sétaire
laiteron	vulpin des champs*

\* bien combattue jusqu'à la levée

\*\* moins bien combattue en prélevée

**Efficacité insuffisante:**

bleuet	liseron
bromes	prêle des champs
chardon des champs	ravenelle
chiendent	ray-grass
ciguë	repousses de colza
dent de lion	séneçon
galinsoga	vesce

**MISCIBILITÉ:**

**HYSAN MICRO** est miscible avec d'autres herbicides racinaires et/ou foliaires comme **Alopex**, **Ar-lit**, **Barst**, **Baso**, **Herbasan**, **Loper**, **Lunar**, **Metric**, **Samson Extra** ou **Xinca**. L'utilisateur est responsable des mélanges susceptibles de modifier la sélectivité de la culture. Des mélanges de **HYSAN MICRO** avec **Gallant**<sup>535</sup> ne sont pas conseillés. En mélange avec des herbicides racinaires, l'efficacité des graminicides peut être légèrement réduite.

**CONDITIONS DE PROTECTION POUR L'UTILISATEUR:**

Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer

les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.

**CULTURE SUIVANTE:**

Il n'y a pas de restriction après une période de végétation (printemps/été) d'au moins 4 mois à partir du traitement.

En cas d'interruption prématurée d'une culture traitée en automne, les cultures suivantes peuvent être implantées après un travail du sol : blé de printemps, orge de printemps, féverole, carottes, choux, fenouil, haricots, maïs, oignons, pois, pommes de terre, tournesol, soja, scorsonère, trèfle, luzerne et betteraves. Avant le nouveau semis, la couche arable (10-15 cm) doit être bien mélangée (par ex. scarificateur, herse rotative). Lors d'interruption en automne, il faut labourer (au moins 20 cm).

En cas d'interruption prématurée d'une culture traitée au printemps ou en été, les cultures suivantes peuvent être implantées :

- Après **HYSAN MICRO** seul: féverole, pois, lupins, soja, maïs, tournesol.

Le semis doit être fait à la profondeur minimale recommandée sans travail du sol préalable. Pour le maïs, semer à au moins 5 cm de profondeur. Pour le tournesol, un travail superficiel du sol peut être effectué.

**SÉLECTIVITÉ:**

La sélectivité de **HYSAN MICRO** est fortement dépendante de la culture et de la distance entre la matière active et la zone de germination (sélectivité de site). La matière active pendiméthaline est très difficilement soluble dans l'eau et ne peut presque pas être lessivée. Des dégâts lors du traitement en prélevée ne se produisent que si le semis a été fait trop en surface ou uniquement après application, sur un sol très léger, après de fortes précipitations.

Si la semence n'est pas assez recouverte avec de la terre fine, cela peut conduire à une tolérance réduite (notamment un éclaircissage). La réalisation d'un semis sur plate-bande optimal et une couverture de sol adéquate du semis sont des conditions préalables à l'application de **HYSAN MICRO** en prélevée.

Dans le tournesol, des dégâts au collet à la surface du sol peuvent survenir par temps humide et froid,



**Omya (Schweiz) AG**  
**AGRO**

CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41  
www.omya-agro.ch

ce qui peut provoquer une torsion de la tige à une hauteur de 20-30 cm.

En postlevée, **HYSAN MICRO** ne devrait pas être utilisé si les cultures sont déjà endommagées par le gel ou sont soumises à un stress du froid. Par risque de gel nocturne ou en période de forte fluctuation de températures jour/nuit, les traitements devraient être reportés.

Pour les légumes plantés, le traitement doit seulement être effectué après l'enracinement des cultures, généralement 7-10 jours après la plantation.

**HYSAN MICRO** ne peut pas être incorporé.

Un sous-semis d'herbe au printemps après le traitement avec **HYSAN MICRO** n'est pas possible, tandis que le trèfle rouge et la luzerne sont appropriés comme sous-semis.

## MODE D'ACTION:

Pendiméthaline appartient aux dinitroanilines. Elle est absorbée par les racines, les cotylédons et les feuilles des adventices dicotylédones et des graminées. Elle empêche la division cellulaire et l'allongement cellulaire dans le méristème des plantes sensibles.

La meilleure efficacité est obtenue lorsque **HYSAN MICRO** est appliqué sur un sol finement émiétté et suffisamment humide.

Il n'y a pas d'impact sur la germination. Les plantes cultivées ne sont pas endommagées pour des raisons physiologiques ou parce que la matière active ne se déplace pas dans la zone des racines (sélectivité de site).

**EMBALLAGES:**     bouteilles de 5 l  
                          cartons de 4 x 5 l  
**Combipack Hysan Micro &**  
**Arlit: 5 l Hysan Micro + 5 l**  
**Arlit**

## DANGER-RISQUE-SÉCURITÉ:

### Symboles et indications de danger:

GHS07 Attention dangereux

GHS09 Dangereux pour le milieu aquatique

**Mentions d'avertissement:** Attention

### Mentions de danger:

**EUH 401** Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**H317** Peut provoquer une allergie cutanée.

**H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**SP 1** Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

### Mentions de prudence:

**P102** Tenir hors de portée des enfants.

**P270** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

**P273** Éviter le rejet dans l'environnement.

**P280** Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

**P363** Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**P333+P313** En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

**P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:** laver abondamment à l'eau et au savon.

**P501** Éliminer le contenu / récipient en prenant toutes précautions d'usage.

### Coformulants à déclarer:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-1 3-one

Les renseignements mentionnés dans cette fiche technique ne sont que des données générales. Respecter scrupuleusement les informations figurant sur les étiquettes.

© Marque enregistrée de Omya (Suisse) SA